

Les encombrants

À Éragny, le ramassage des encombrants et des déchets d'équipement électrique et électronique (D3E) s'effectue par la société Sépur, le **premier mercredi de chaque mois** pour les **pavillonnaires et pour l'habitat collectif**, à partir de 6h.



Quelques petits rappels :

- Les objets doivent être transportables à deux.
- Ils doivent respecter la sécurité des agents et des piétons (pas de vitres, objets bien empilés...).
- La peinture, les gravats et autres déchets spéciaux et dangereux ne sont pas des encombrants ! Ils sont acceptés en déchèterie.

Infos pratiques

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Les encombrants sont des déchets volumineux de moins de 100 kg et 2 mètres linéaires. Exemple : table à repasser, bureau d'enfant, canapé, matelas, sommier, meubles, objets divers...

Qu'est-ce qu'un D3E ?

Un déchet d'équipement électrique et électronique (D3E) est un équipement défectueux ou en fin de vie qui fonctionne grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques c'est-à-dire avec une prise, une pile ou un accumulateur.

À savoir :

Votre vendeur a l'obligation de reprendre gratuitement votre appareil en fin de vie pour l'achat d'un neuf du même type. Vous pouvez également en faire don à une association ou le déposer à la déchetterie.

Documents

[Calendrier de collecte de déchets juillet-décembre 2022](#)